REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

LOI ORDINAIRE

L/ 2022/.....--0015..... /CNT

PORTANT LOI-PROGRAMME DE LA TRANSITION POUR LA PERIODE 2022 - 2025

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition, en son article 57 ;

Vu la Loi organique N°2022/001/CNT, portant Règlement Intérieur du Conseil National de la Transition de la République de Guinée ;

Après en avoir délibéré, en sa séance plénière du 15 décembre 2022 ;

Adopte la Loi dont la teneur suit :

Article premier : Est adoptée comme Loi-Programme, en République de Guinée, pour la période 2022 – 2025, le Programme de Référence Intérimaire de la Transition représentant le cadre de référence fédérateur des interventions de l'Etat, des Collectivités Locales, du secteur privé et des partenaires au développement.

Article 2 : Le Programme de Référence Intérimaire est adopté pour une prévision globale d'investissements de Cent-Huit Mille Milliards de Francs Guinéens (**108 000, 000, 000, 000 GNF**) pour la période 2022 – 2025.

Article 3 : Le Programme de Référence Intérimaire s'inscrit dans le cadre de la vision prospective « Guinée Vision 2040 ».

Article 4 : La présente Loi, qui entre en vigueur à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 16 DEC. 2022

Pour la Plénière

La Secrétaire de Séance

Mme Fanta CONTE

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION
LE PRÉSIDENT
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Le Président de Séance
Le Président du Conseil National de la Transition

Dr Dansa KOUROUMA